

2.4 POTENTIELS CONSTRUCTIBLES

no	lieu	potentiel	commentaires	zone	surface	coefficient	correction démolition	SBP m2	logements	habitants (2,8/logt)
1	Presinge village	1 non construite		4BP	1'521	0.6		913	7	21
2	Presinge village	2 densifiable		4BP	1'274	0.6		764	6	18
3	Presinge village	2 densifiable	ZBF à établir / potentiel estimé	4BP	4'116	0.3		1'235	10	29
4	Presinge village	2 densifiable		4BP	865	0.3		260	2	6
5	Presinge village	1 non construite	destinée équipements publics	D4BP	5'780			-	0	0
6	Presinge-Dessus	3 densif-démol		4BP	893	0.6		536	4	13
7	Abbaye	2 densifiable	PLQ dest. manège	D4BP	570			-	0	0
8a	Cara	1 non construite		5D	2'794	0.2		559	4	10
8b	Cara	2 densifiable		5D	830	0.2		166	1	3
8c	Cara	2 densifiable		5D	777	0.2		155	1	3
8d	Cara	2 densifiable		5D	698	0.2		140	1	3
8e	Cara	2 densifiable		5D	1'177	0.2		235	2	4
					21'295			4'963	39	109

 parcelle appartenant à la commune de Presinge

Tableau des potentiels constructibles
de la commune de Presinge
(voir aussi pages suivantes)

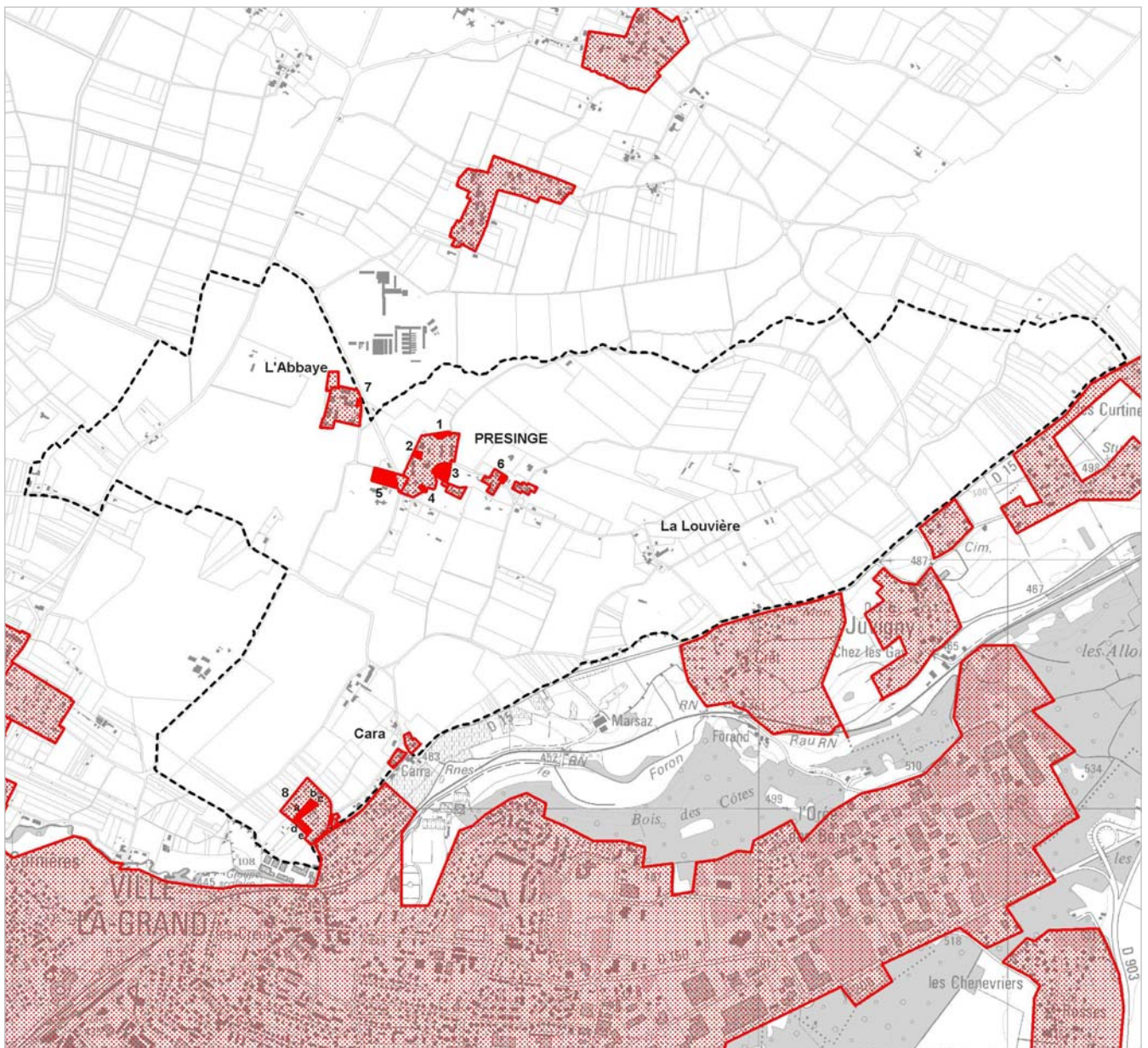
La carte ci-contre des zones constructibles du secteur montre le poids de l'agglomération annemassienne au regard du territoire genevois: du côté français, la parcimonie n'est pas de mise, même sur le versant nord de la vallée du Foron à Ville-la-Grand, au Crêt, à Juvigny, aux Curtines, coteau pourtant reconnu pour ses qualités paysagères.

En bref, le potentiel constructible offert par les zones à bâtir de la commune de Presinge est très restreint et partiellement en main publique (voir tableau ci-dessus et images pages suivantes).

Ce potentiel destiné à la construction de logements ou d'équipements publics est en partie réduit par le cadastre forestier qui limite les possibilités d'implantations bâties. C'est le cas dans le village de Presinge, où une zone des bois et forêts devra être délimitée en déduction de la zone à bâtir actuelle.

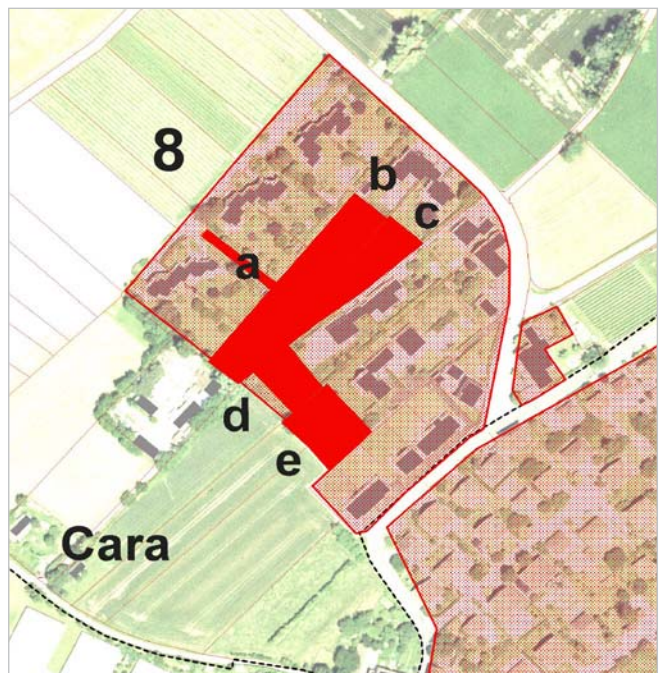
A Presinge-dessus, la construction d'un petit immeuble serait subordonnée à la démolition d'un édifice existant.

A l'Abbaye, le PLQ offre encore un emplacement destiné spécifiquement à un manège; les rénovations menées par la commune offrent depuis peu huit nouveaux logements.



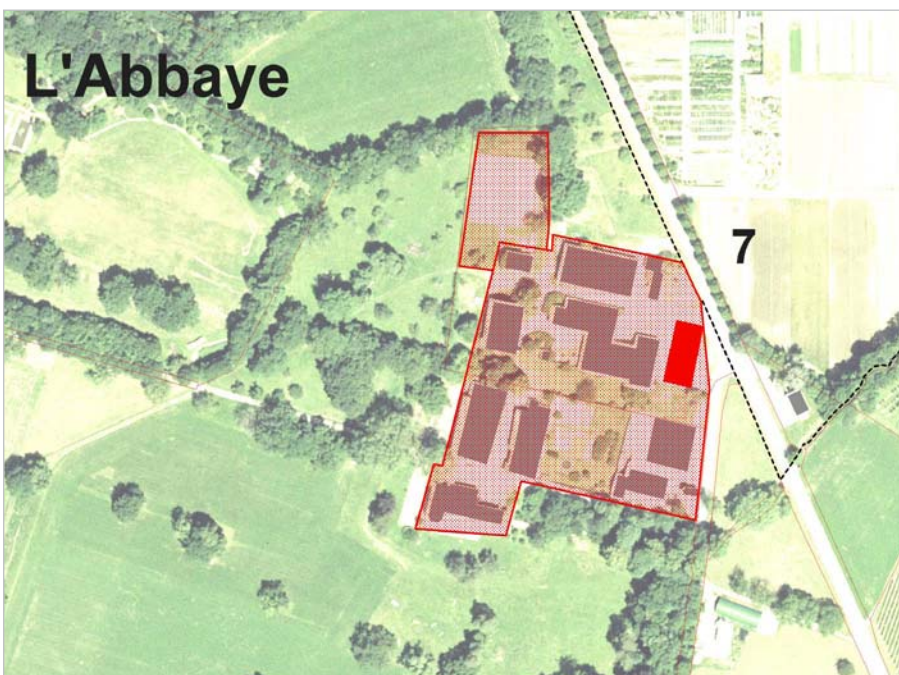
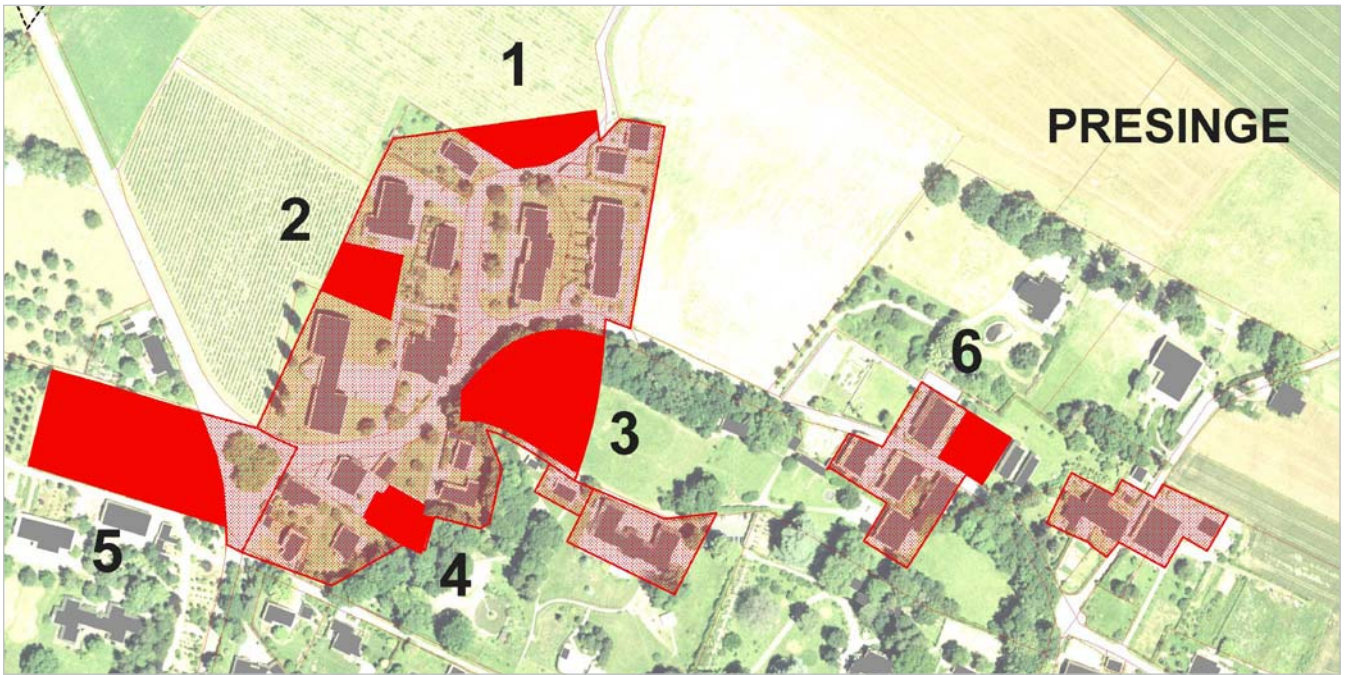
Zones à bâtir et localisation des potentiels constructibles de la commune de Presinge

- sites potentiels de construction sur Presinge
- zones à bâtir sur Suisse et France
- périmètre de la commune de Presinge



A Cara, une densification d'une dizaine de villas serait possible, non sans difficulté, sur l'espace central collectif du lotissement (un projet semblable imaginé par la Direction cantonale de l'aménagement n'a pas eu de suite).

Ainsi, en calculant des surfaces de logements de 120 m² pour les immeubles en zone 4B et de 150 m² pour les villas, on obtient un potentiel constructible global d'environ 40 logements, soit une centaine d'habitants. Il convient toutefois de relativiser ce résultat et de considérer l'exercice comme théorique, puisque le 40% seulement de ce potentiel est situé sur des terrains communaux.



2.5 DONNÉES STATISTIQUES

2.5.1 Population

En 2004, la commune de Presinge compte selon l'office cantonal de la statistique 627 habitants, pour une densité de 132 habitants au kilomètre carré (canton 1'766 h/km²).

La population résidante a plus que doublé durant les huitante dernières années (125%) avec deux fortes progressions dans les années 1960 et 1980, périodes au cours desquelles de petits immeubles ont été construits dans le village, ainsi que des villas à Cara.

La courbe d'évolution de la population depuis 1920, comparée à celle du canton, présente globalement des similitudes (voir les deux tableaux ci-contre), mais

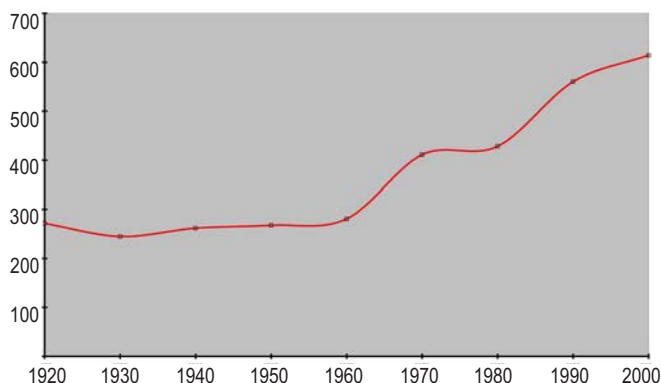
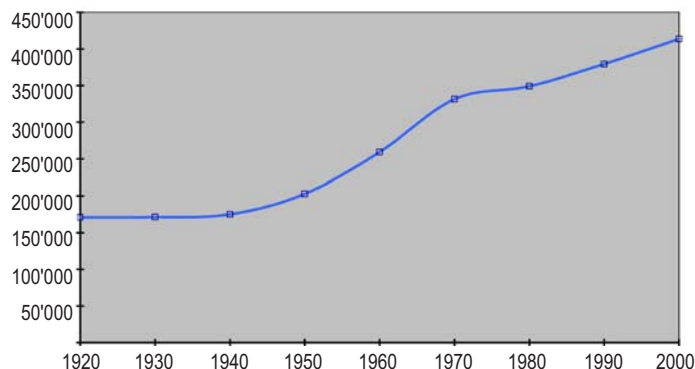
- dans les années 1920, la population de Presinge a diminué,
- la croissance de la population du canton, entamée à partir de la seconde guerre mondiale, ne s'est faite sentir que vingt ans plus tard à Presinge,
- la hausse de la population du canton initiée en 1980 tend à ralentir depuis quelques années à l'échelle de la commune.

En comparant la courbe de population de Presinge avec celles des communes voisines de Puplinge, Jussy, Gy, Choulex et Meinier, on constate grosso modo leur similitude d'évolution, à l'exception de celles de Puplinge et Meinier. En effet, les populations des deux communes ont explosé au cours des années 1960 à Meinier et à partir des années 1970 à Puplinge. A noter que cette dernière comptait au milieu des années 1950 le même nombre d'habitants que Presinge.

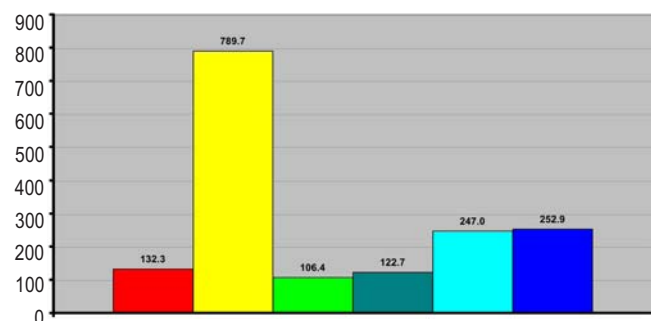
Si l'on regarde de plus près ces 6 courbes depuis le milieu de la décennie 1990, on se rend compte que les variations année par année ne sont pas toutes positives. Dans le cas de Presinge, la population a diminué à plusieurs reprises depuis 1995, jusqu'à obtenir un taux moyen de croissance négatif entre 1995 et 2000, ce qui n'est pas le cas pour le canton durant la même période (Presinge - 2.2 %, canton + 1.6 %).

Précisons que la statistique de la population résidante comprend les demandeurs d'asile (permis N) et, depuis 2001, toutes les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F). Elle intègre aussi les habitants des EMS. Ceci rend difficile la lecture précise de l'évolution d'une population de quelques centaines d'habitants. En effet:

- l'Abbaye abrite un certain nombre de réfugiés dont le nombre peut varier au gré des arrivées et des départs, ainsi que de

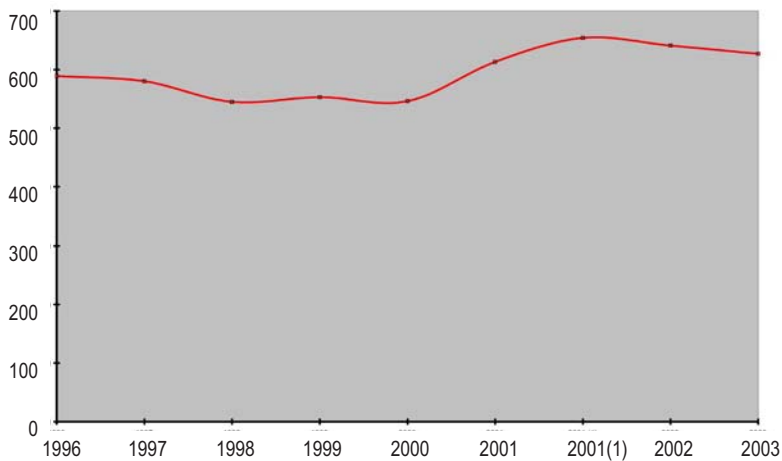
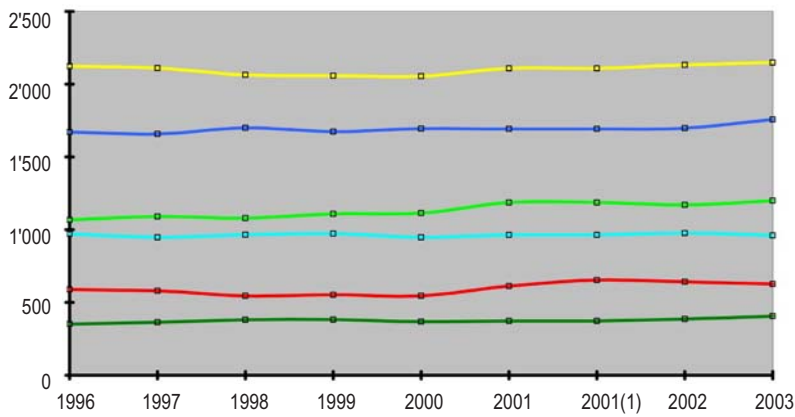
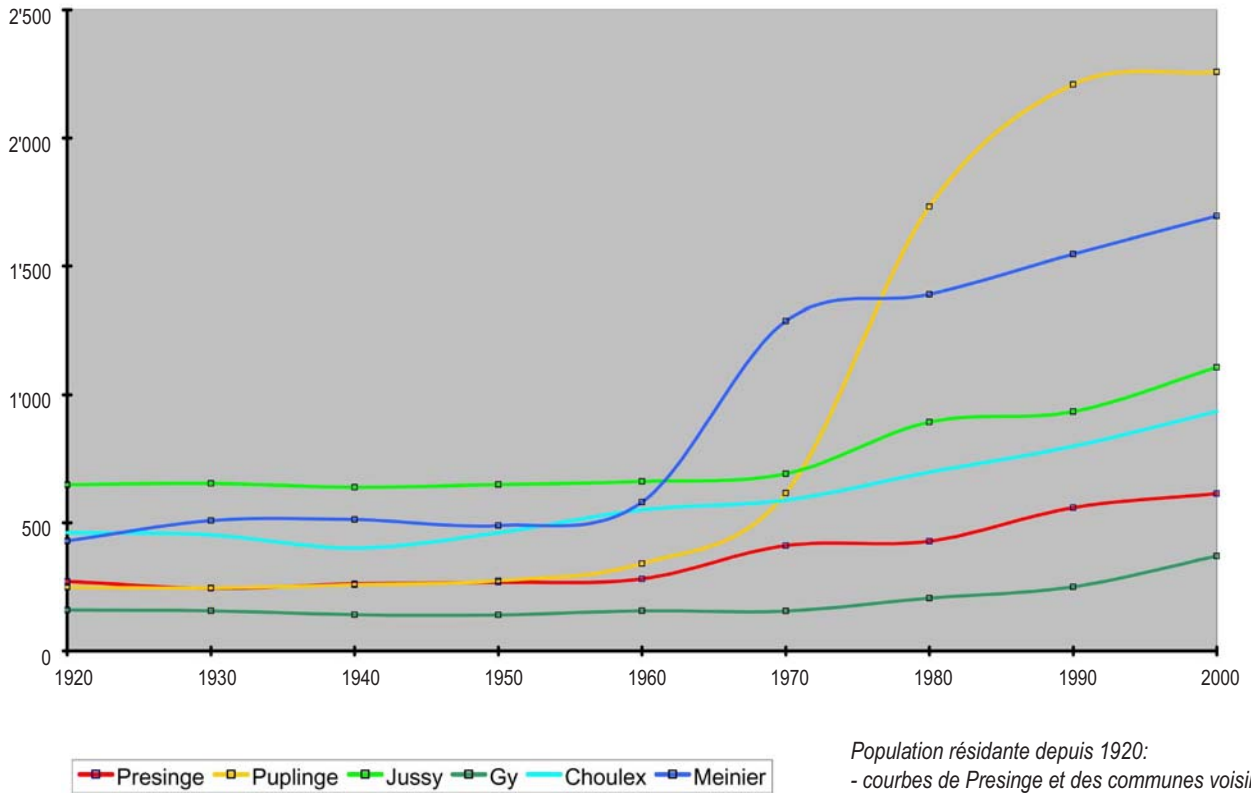


Population résidante du canton de Genève depuis 1920:
- courbe d'évolution du canton de Genève
- courbe d'évolution de la commune de Presinge
(source: OCSTAT)

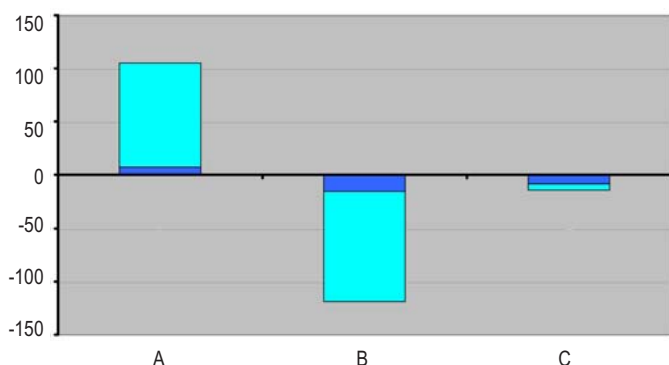


Densité de population (nombre d'habitants au km²) en 2003 des communes de Presinge (rouge), Puplinge (jaune), Jussy (vert clair), Gy (vert foncé), Choulex (bleu ciel) et Meinier (bleu foncé)
(source: OCSTAT)

Population résidante par commune depuis 1920



Bilan démographique de Presinge en 2003



Bilan démographique de Presinge en 2003:
 - bleu foncé, mouvement naturel
 - bleu ciel, mouvement migratoire
 A. naissances et immigrés (7 + 98 personnes)
 B. décès et émigrés (15 + 104 personnes)
 C. solde (-14 habitants)
 (source OCSTAT)

la situation politique internationale;

- l'intégration en 2001 dans la statistique des permis F a augmenté la population de Presinge d'un seul coup d'une quarantaine de personnes;
- l'EMS situé au chemin des Jonchets vers le hameau de La Louvière a été fermé.

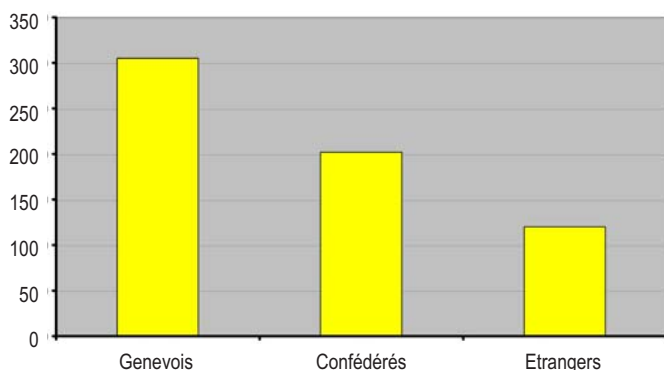
Malgré ces phénomènes particuliers, on peut globalement relever une stagnation de la population résidente de la commune depuis quelques années. Le bilan démographique de Presinge est négatif depuis 2000 (à l'exception de 2001, voir plus haut). Le tableau ci-contre illustre le bilan de l'année 2003, négatif comme celui des communes de Soral, Laconex, Confignon, Choulex et Bardonnex à la même période.

En résumé, durant la décennie 1986-1996, la population de Presinge a augmenté de 30 %; entre 1996 et aujourd'hui, la population décroît de 2 %.

Si l'on applique le taux de croissance moyen de la décennie 1990 aux décennies suivantes (env. 10%, chiffre qui est aussi celui du canton durant la même période), on obtient le total de 750 habitants en 2020, soit au terme de validité du présent plan directeur communal.

Le potentiel constructible du zonage actuel ne peut y répondre.

Population résidente selon l'origine à Presinge en 2003

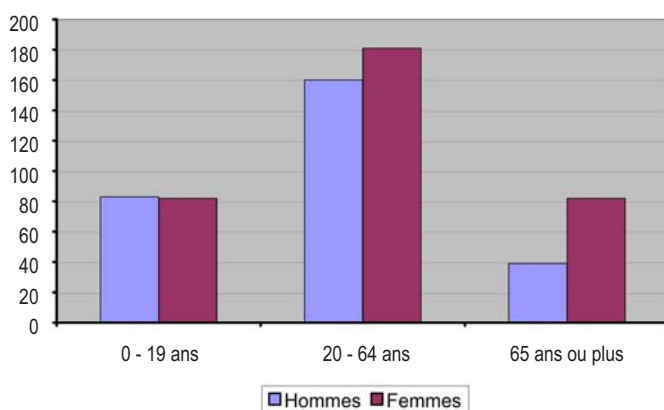


La population de Presinge en 2003 est composée pour moitié de personnes d'origine genevoise, pour un tiers de Confédérés et pour un cinquième d'étrangers. La comparaison avec la population cantonale montre qu'il y a proportionnellement plus de Genevois à Presinge, à peu près le même nombre de Confédérés et la moitié moins d'étrangers.

A la même date, la tranche d'âges des actifs est sous-représentée par rapport à la moyenne cantonale (-10%), les retraités et les jeunes sont plus nombreux à parts égales (+5 %).

En 2000, la moitié des résidents de la commune sont organisés en ménages de une à trois personnes. Comparées aux données du canton, on trouve à Presinge proportionnellement plus de "grands ménages" (de 4 personnes et plus). Au regard des communes voisines, la répartition des ménages est globalement semblable avec toutefois un pourcentage plus important de regroupements de 5 personnes et plus à Gy, Choulex et Meinier.

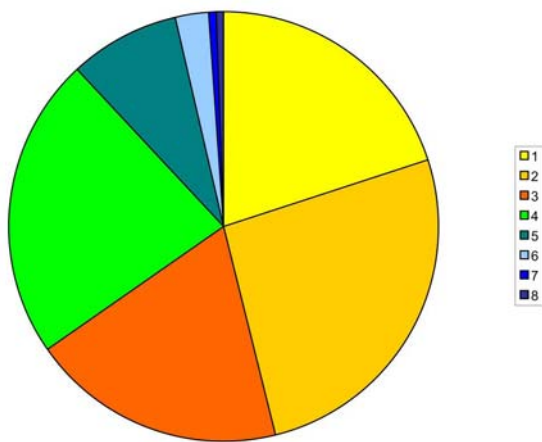
Population résidente à Presinge selon le sexe et le groupe d'âges en 2003



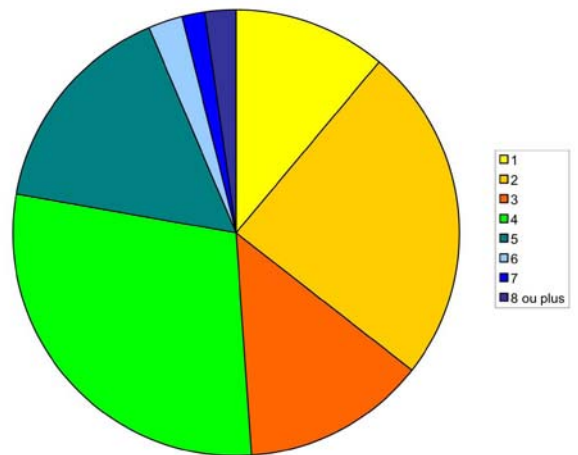
2.5.2 Emplois

Concernant les emplois, on dénombre à Presinge, en 2000, 28 personnes occupées dans l'agriculture, dont 20 à plein temps (exploitations agricoles et entreprise Jaquet). Les 145 emplois restant se regroupent presque intégralement dans le secteur tertiaire (3 seulement dans la construction), dont 84

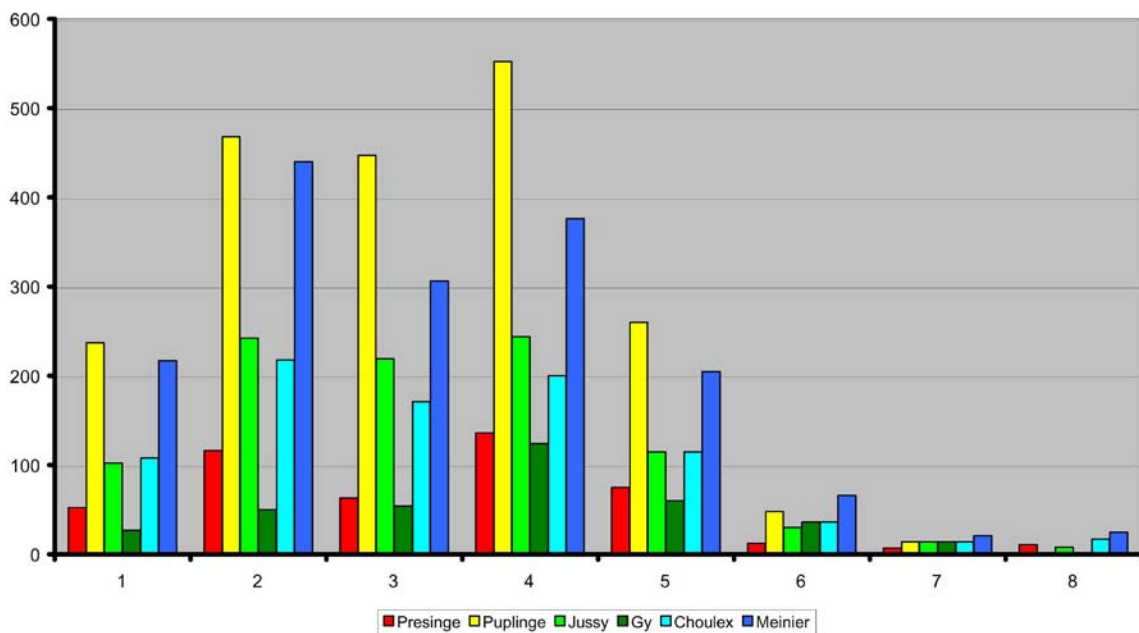
Population résidant dans les ménages privés sur le canton en 2003, selon la taille des ménages (nombre de personnes)



Population résidant dans les ménages privés de Presinge en 2003, selon la taille des ménages (nombre de personnes)



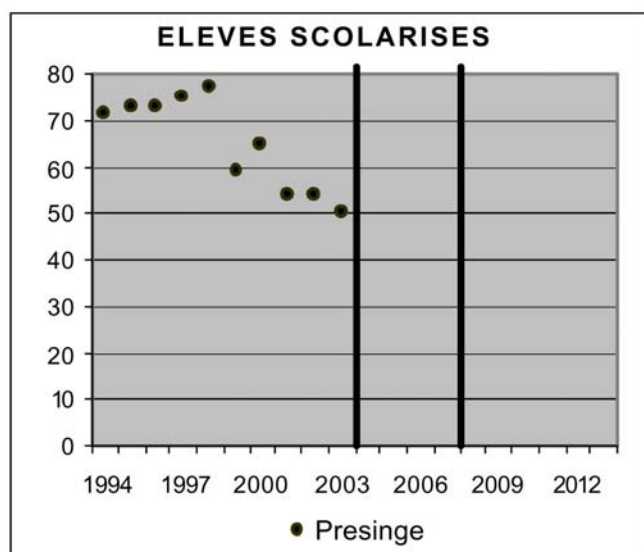
Population résidant dans les ménages privés en 2003, selon la taille des ménages



postes de travail renvoient au secteur de la santé et du social (EMS notamment).

Enfin, en 2000, 53 % de la population résidante du canton est active (personnes occupées ou sans emploi), alors qu'à Presinge ce taux tombe à 40%.

2.5.3 Ecole



Les données statistiques disponibles pour Presinge et les communes voisines indiquent une diminution progressive du nombre d'élèves des classes enfantines et primaires (voir les tableaux ci-contre). Cette tendance est manifeste aussi bien pour Presinge, dont la population stagne, que pour Puplinge qui a connu un fort développement démographique dans les années 80 (voir chapitre 2.5.1, le tableau des courbes de populations).

Le modèle de prévision et la clef d'occupation adoptés par le SRED (voir le tableau clef d'occupation des logements, page de droite) font apparaître qu'une augmentation ponctuelle de la population (construction d'immeubles) n'a qu'une incidence passagère sur les besoins en locaux scolaires: pour 100 logements construits, 24 enfants de 5 à 11 ans la 1ère année, soit l'effectif d'une classe.

Presinge	Observations										Prévisions			
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'élèves E1-P6 DOMICILIÉS	70	70	73	75	75	53	61	51	51	47				
Écart/2003	23	23	26	28	28	6	14	4	4					
En %	49%	49%	55%	60%	60%	13%	30%	9%	9%					
SCOLARISÉS moins DOMICILIÉS	1	3	0	0	2	6	4	3	3	3				
Nombre d'élèves E1-P6 SCOLARISÉS	71	73	73	75	77	59	65	54	54	50				
Écart/2003	21	23	23	25	27	9	15	4	4					
En %	42%	46%	46%	50%	54%	18%	30%	8%	8%					
Nombre d'élèves classes spéciales	Données non disponibles													

Elèves scolarisés de la commune de Presinge depuis 1994:

- les élèves scolarisés sont les enfants de l'école maternelle à la 6e primaire, ainsi que ceux des classes spécialisées

- les élèves domiciliés sont ceux qui fréquentent l'école de la commune de leur domicile

(Source: SRED-DIP)

L'école de Presinge dispose de 4 classes (dont 2 sont fermées actuellement par manque d'effectif). Cette capacité est largement suffisante pour absorber les besoins scolaires consécutifs à un développement raisonné de la commune.

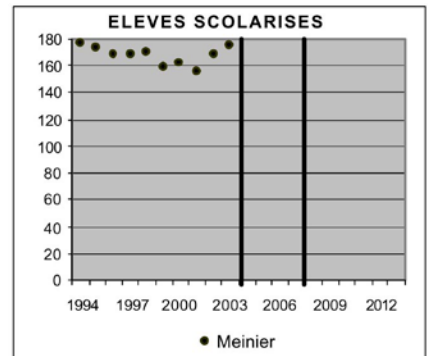
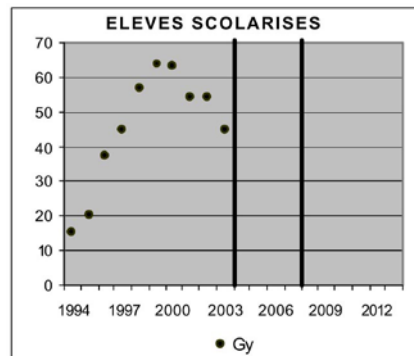
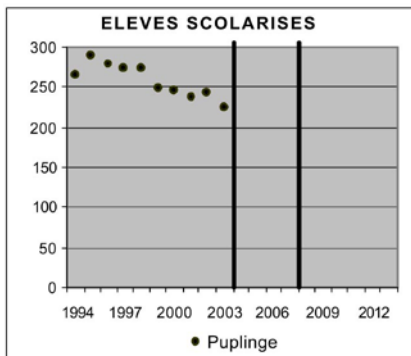
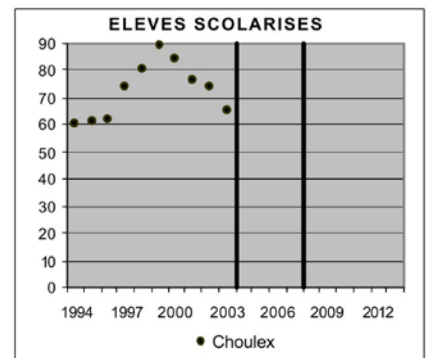
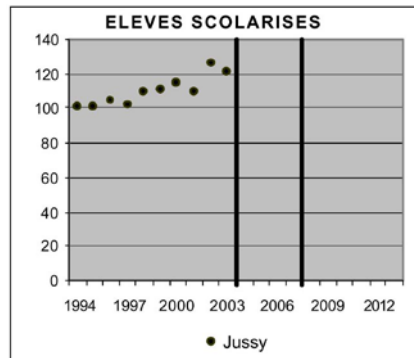
Le maintien de l'école à long terme procède plus d'une volonté politique de préserver la qualité de la vie sociale que des besoins déterminés par le développement démographique progressif envisagé par la commune.

Des solutions intercommunales sont envisagées en accord avec le DIP: spécialisation par degré et ramassage scolaire.

Elèves scolarisés des communes de Puplinge, Jussy, Gy, Choulex et Meinier depuis 1994

NB: les élèves scolarisés sont les enfants qui fréquentent l'école maternelle, l'école primaire et les classes spécialisées

(Source: SRED-DIP)



Clef d'occupation des logements Nombre d'enfants pour 100 logements construits

(Source: SRED-DIP)

Année T = année de mise à disposition des logements

Types logements / Années	T	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6
HBM	9	5	5	5	4	5	5
HCM	6	6	6	6	6	6	6
HLM	7	5	5	5	4	5	5
PPE	3	3	3	3	3	3	3
LIBRE	3	3	3	3	3	3	3
VILLA	5	5	5	5	2	2	3
TOUS LOGEMENTS	5	5	5	4	3	3	3

0 an : année de la naissance

Types logements / Années	T	T+1
HBM	48	1
HCM	16	2
HLM	26	2
PPE	13	3
LIBRE	13	3
VILLA	25	2
TOUS LOGEMENTS	23	2

1 à 4 ans

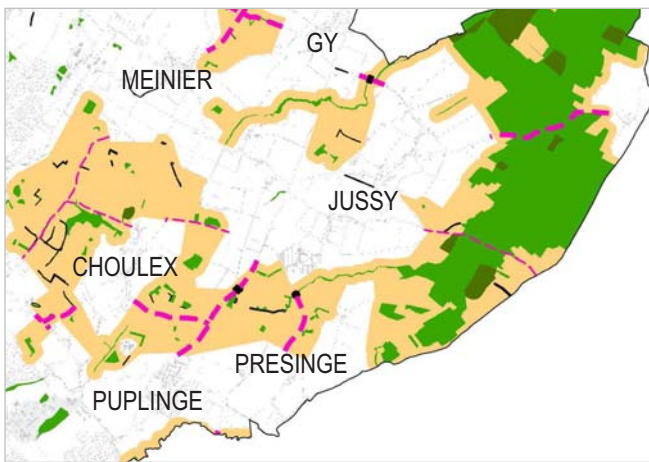
Types logements / Années	T	T+1
HBM	45	3
HCM	19	4
HLM	22	5
PPE	15	3
LIBRE	15	3
VILLA	34	5
TOUS LOGEMENTS	24	4

5-11 ans (Enf. 2 à Prim. 6)

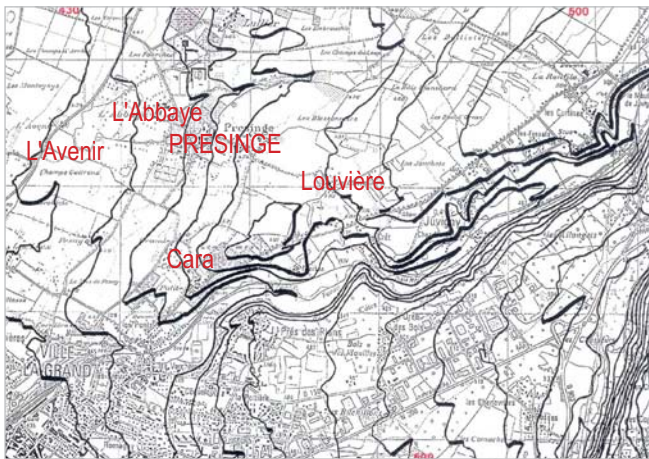
2.6 NATURE, PAYSAGE ET AGRICULTURE

2.6.1 Entités paysagères

Grand paysage et réseau écologique



Réseau écologique national (REN):
extrait de la carte du continuum vert



Relief et altitudes de la commune

Le territoire de la commune est orienté selon une pente descendante, d'est en ouest; le point culminant se situe dans les "bois de Jussy" et le point bas dans la plaine de la Seymaz. Entre le point haut à 510 m et le point bas à 430 m d'altitude, la dénivellation se répartit de manière régulière. Les principales localités Presinge et Cara occupent la partie médiane de la commune, là où la pente est un peu plus accentuée.

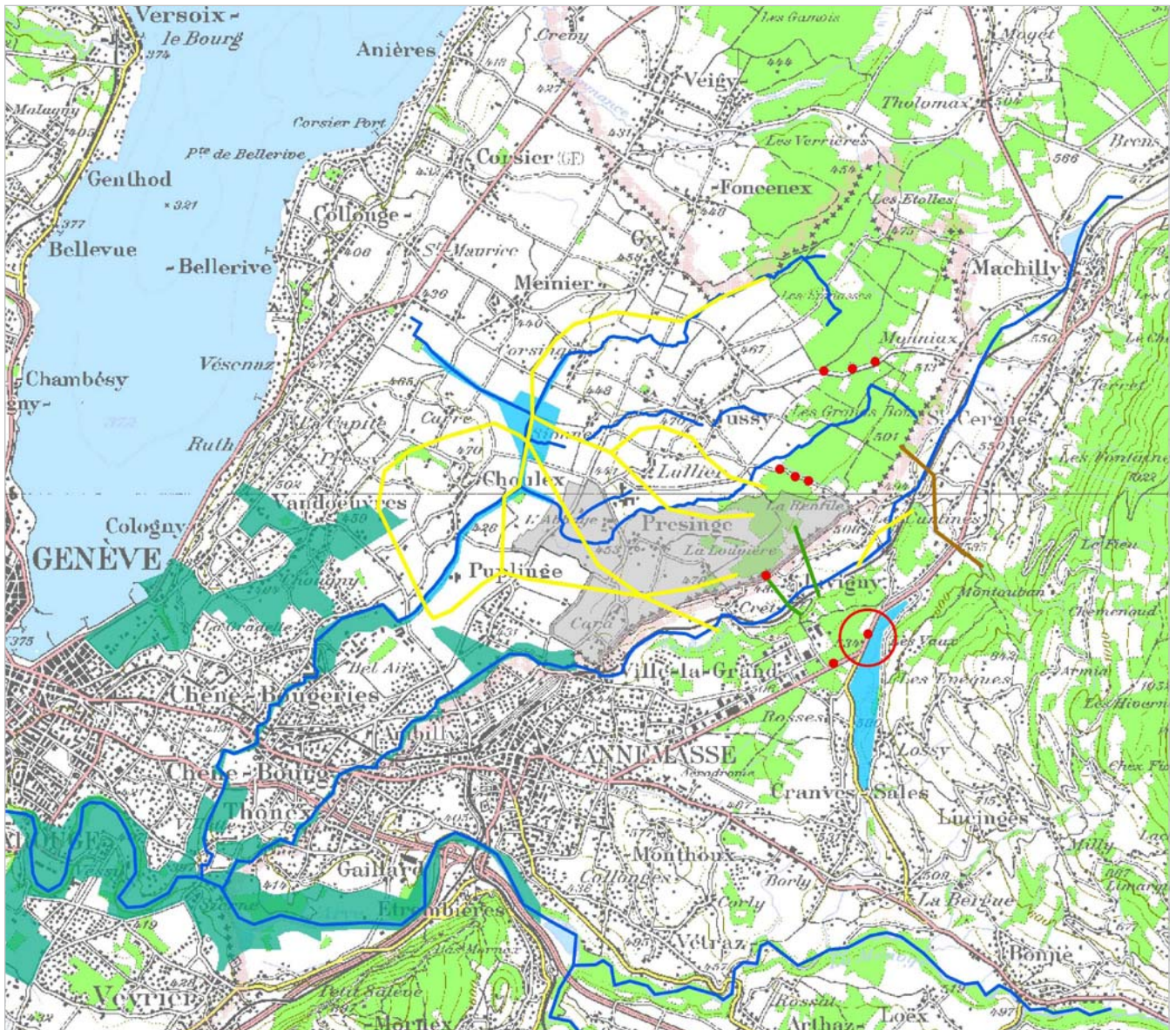
Le territoire de la commune de Presinge est bordé au sud par le Foron et l'agglomération d'Annemasse et au nord par le ruisseau de Manson ou Nant du Paradis. Le massif des Voirons n'est distant que de 4 km et le lac Léman de 5 km.

Le massif des Voirons et les bois s'étirant sur territoire français et suisse de Hermance à Jussy permettent à la grande faune de bénéficier d'un couloir privilégié de déplacement. La commune de Presinge, se situant à l'interface entre ces deux grandes entités, a une responsabilité majeure dans le maintien d'un continuum biologique pour des espèces comme le chevreuil, le cerf ou le sanglier. Cependant, malgré son inscription au SCOT, ce couloir à faune est menacé sur territoire français par la route 2x2 voies du pied des Voirons et le doublement de la route de Juvigny. Ainsi, la commune veillera à rappeler régulièrement aux autorités voisines françaises les enjeux écologiques de ce corridor Voirons - "bois de Jussy".

La qualité des cours d'eau de la commune agissant également comme couloirs de déplacement de la faune influencent directement la biodiversité de la région Arve/Lac du canton. La commune de Presinge joue également un rôle dans ce domaine en participant à la dynamique de renaturation du bassin versant de la Seymaz et par l'amélioration de la gestion des eaux de surface (projets d'améliorations foncières). A ce titre, le cordon boisé du Manson comme lien entre les «bois de Jussy» et le futur Marais de la Seymaz revêt un caractère très important. Il apparaît comme la colonne vertébrale du continuum vert qui s'étend des Voirons jusqu'à la Plaine de la Seymaz, et au-delà en direction de Miolan (Choulex) et Vandoeuvres (cf. carte du REN).

La présence d'un bocage constitué d'alignements de chênes et de haies vives ainsi que le maintien de pratiques extensives agricoles (vergers haute tige, pâturage et prairies extensives) sont garants d'une bonne qualité biologique et agissent comme des éléments de liaison transversaux entre le Foron et la Seymaz.

Enfin, une étude de faisabilité de réseau agro-environnemental est en cours. Son périmètre regroupe les communes de Puplinge et Presinge.



Carte du réseau écologique régional: données du plan directeur cantonal

Entités paysagères de la commune

Le territoire communal peut globalement être défini en cinq entités qui se distinguent par leurs morphologies, leurs qualités paysagères et leurs rôles tant pour la population que pour la nature (voir la carte aux pages suivantes):

- A. Domaine de l'Abbaye
- B. Bocage entre Cara et Presinge
- C. Espace agricole central
- D. Régions des Bois entre La Louvière et la Renfile
- E. Le Ruisseau de Manson ou Nant du Paradis

Les chapitres suivants décrivent les milieux naturels et les espèces présentes à l'intérieur de ces entités.

Réseau écologique régional

- █ pénétrante de verdure (PDC)
- █ marais attractif pour la grande faune

Corridors grande faune (DNP)

- █ corridor d'importance locale
- █ corridor d'importance régionale
- █ corridor d'importance suprarégionale
- problème faune/trafic
- transit sérieusement entravé

2.6.2 Milieux naturels

A. Domaine de l'Abbaye

(voir aussi annexe 2)



Arbres isolés

Le secteur de l'Abbaye comprend environ 60 **chênes** centenaires (reliques d'alignements anciens). Plus de la moitié a un bon état sanitaire, un quart présente un état sanitaire mauvais et une dizaine d'arbres ont une forme ou une taille exceptionnelle à l'échelle du canton de Genève. Une vingtaine de jeunes chênes ont été plantés le long du chemin de Pré-Rojoux et du chemin de Bottéret (mesures paysagères). Le patrimoine arboré de ce domaine doit être mis en valeur et mieux préservé, notamment pour éviter la dégradation des arbres par l'activité agricole.

Alignements

Au nord du domaine, on dénombre de nombreux **alignements** de chênes de qualité écologique moyenne (absence de strate arbustive, piétinement par le bétail, pas de renouvellement des arbres). On note également deux **haies** de bonne qualité au sud (diversité des essences, lisière étagée), des haies dominées par le charme autour de la propriété traversée par le Nant de l'Abbaye, et un alignement de noyers le long du chemin d'accès à L'Abbaye depuis la route de Jussy.

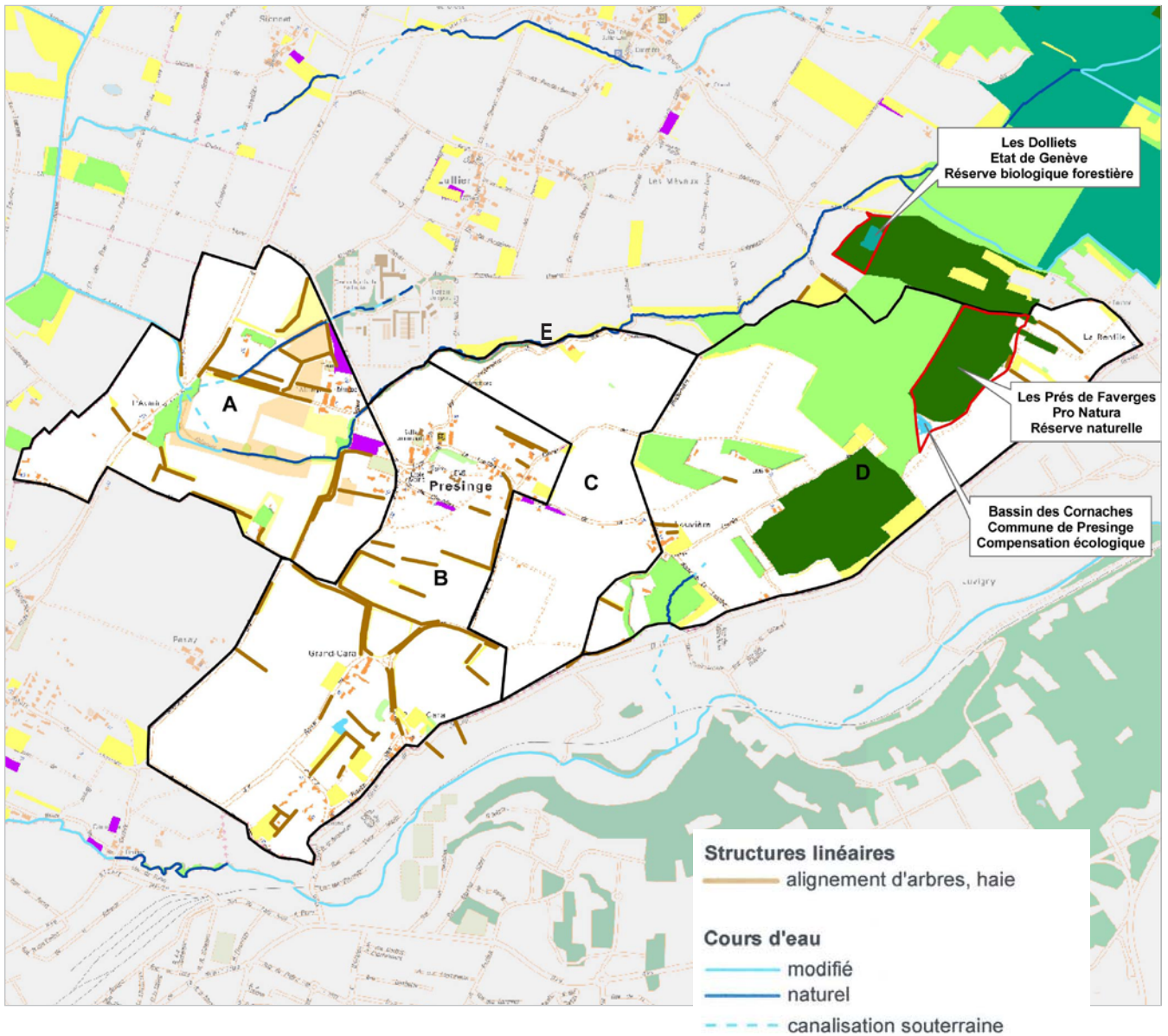
Cordon boisé du Paradis et bosquets

Le **cordon boisé** du Paradis est composé des essences suivantes: chêne pédonculé, frêne, érable, acacia, charme, hêtre, tilleul, saule blanc, peuplier d'Italie, peuplier blanc, merisier. La strate arbustive est très peu développée (piétinement par le bétail, coupes, sous-bois "jardiné" près de la maison de maître).

Milieux extensifs et cultures



Type d'utilisation	Surface (ha)	%
Forêt	4.4	9
Verger haute tige	1.3	3
Pâturage	10.4	20
Prairie extensive	7.3	15
Grandes cultures	28.2	55
Total	51.6	100



Carte de synthèse des milieux naturels





B. Bocage entre Cara et Presinge

Alignements

La commune de Presinge possède 10 km d'alignements et de haies composant la substance des **cheminements historiques**. Entre Cara et Presinge, la plupart d'entre eux ont une qualité écologique moyenne à élevée (grande diversité d'essences et de structures, lisières étagées). L'évaluation effectuée est la suivante:

Qualité	Linéaire (km)	%
Qualité faible	1.2	12
Qualité moyenne	5.2	52
Qualité élevée	3.5	35
Non évalué	1	-
Total	10.9	100

A ce jour, 8 % des alignements présentent des jeunes chênes. D'après les cartes historiques du territoire (notamment plan Mayer de 1830, voir annexe 1), la commune possédait environ 24 km linéaires d'alignements et de haies vives. On constate donc une diminution de 60% par rapport au XIX siècle.



Milieus extensifs du domaine de Grand-Cara

Le domaine de Grand-Cara possède une **prairie humide** et un bosquet d'une valeur écologique d'importance locale. Ce domaine comprend également un alignement lâche de chênes remarquables.

C. Espace agricole central

Une portion de territoire communal d'une largeur moyenne de 500 m et d'une longueur de 1500 m est composé exclusivement de grandes cultures. Les chemins parcourant cet espace offrent des **vues dégagées** sur les Voirons, la chaîne du Bargy et le Mont blanc ainsi que sur le Jura. D'un point de vue écologique, cet espace central représente une **interruption dans le réseau écologique** régional entre les "bois de Jussy" et le bocage décrit précédemment (cf. carte du REN).

D. Région des Bois entre La Louvière et La Renfile



Bois et forêts

La commune de Presinge compte 80 ha de forêt soit 17% de son territoire. Il s'agit principalement de chênaie à gouet avec également de la chênaie à molinie. Quelques zones de frênaie-ormaie sont également présentes (Werdenberg et Hainard, 1991). Cinq zones totalisant 28 ha ont la fonction "nature" selon le plan directeur forestier soit 35% de la forêt. Dans la majorité des cas, l'entretien intensif des lisières ne permet pas le développement d'un milieu de qualité pour la flore et la faune.



Milieux extensifs

De manière générale, les surfaces de prairies extensives placées en lisière de forêt sont composées d'espèces banales excepté aux Prés de Faverges.

Des haies basses diversifiées sont encore présentes à La Renfile. Elles complètent favorablement l'habitat des Prés de Faverges.



Milieux humides

Le **bassin des Cornaches** créé il y a une dizaine d'années est une mesure compensatoire aux améliorations foncières de la commune (drainages effectués sous Moniaz). Cet aménagement de 0.8 ha comprend des prairies extensives avec quelques arbustes (saule, argousier), des bassins de rétention avec une palette de milieux humides intéressants (phragmitaie, typhaie, jonchaie, cariçaie). Le solidage commence à faire son apparition, mais il est encore temps d'intervenir.

Les **Prés de Faverges** sont composés d'une prairie humide (Molinion), milieu devenu très rare en Suisse. Cette parcelle abrite le rare **glâieul des marais**.

Une autre espèce remarquable est installée sur le site, la **fili-pendule vulgaire**, espèce menacée à l'échelle de la Suisse. D'autres espèces rares pour le canton sont également présentes (ECOTEC, 1993).



Projet en cours

La gestion de la réserve des Prés de Faverges a été déléguée à Pro Natura par le DNP (autorité compétente au niveau cantonal). Une extension du périmètre est prévue selon le concept des «réserves en forêt» soumis aux communes pour commentaires et approuvé par celles-ci et le département. Ce projet prévoit l'inclusion d'un large secteur entre les Prés de Faverges et l'Etang des Cornaches. Un échange de terrain avec la commune est étudié dans ce cadre (DNP).

E. Ruisseau de Manson (Nant du Paradis)

Ecomorphologie du cours d'eau

Le ruisseau de Manson / Nant du Paradis présente différents faciès tout au long de son cours:

- Parcours forestier (env. 2'500 m):

De sa source à la sortie des Grands Bois, il s'apparente à un fossé de drainage peu profond et assez étroit.

- Parcours rural I (env. 1'300 m):

De la sortie des Grands Bois au chemin des Cordonniers, il est accompagné d'un cordon boisé bien développé mais très étroit (5-6 m.). Le lit est caillouteux et les berges très abruptes (témoins de l'érosion liée à l'augmentation des pointes de crue ces dernières décennies). Il reçoit de nombreux drains en provenance de la zone agricole attenante.

- Parcours rural II (env. 1'200 m):

Du chemin des Cordonniers à la route de Presinge, le cordon boisé s'élargi (env. 20 m). Ce tronçon est également marqué par une forte érosion des berges. Le lit est descendu de plusieurs mètres. Au niveau du Centre horticole de Lullier, plusieurs ouvrages de protection en amont des ponts ont été aménagés dans le fond du lit, quelques gabions sont également venus renforcer les berges.

- Domaine de l'Abbaye (env. 700 m):

Ce tronçon est marqué par un cordon boisé important se développant en rive droite et par la présence d'un pâturage avec des **zones de piétinement important du bétail**. L'érosion du cours d'eau a eu pour conséquence le déracinement de grands arbres.

- Tronçon remis à ciel ouvert en 1995 (env. 600 m, coupé en deux par la route de Jussy):

Les berges de ce tronçon sont des talus herbeux dépourvus de végétation ligneuse sur les 150 premiers mètres, puis accompagnés de saules plus à l'aval. L'installation d'une végétation typique du bord des cours d'eau a été favorisée par la plantation d'hélophytes. Plusieurs petits seuils en bois ont été aménagés afin d'oxygéner le cours d'eau et diminuer son pouvoir érosif.

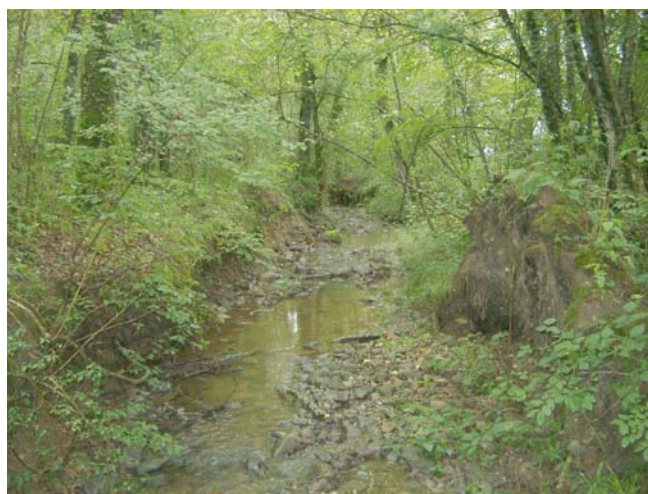
- Plaine agricole de la Seymaz (env. 500 m):

Le dernier tronçon est parfaitement rectiligne. Une revitalisation de ce tronçon est en cours (2005) dans le cadre du projet de renaturation de la Seymaz. La pente des berges, et une diversification de l'accompagnement végétal du cours d'eau, est à venir.

Importance dans le réseau écologique régional

L'importance du cordon boisé du Manson dans le réseau écologique mérite beaucoup d'attention. Une amélioration écologique du cordon boisé (épaisseur, structure, bandes tampon) est à étudier pour renforcer cet axe dans le cadre du développement communal.

Le possible développement d'un nouveau centre villageois à proximité le justifie d'autant plus. En outre, la faisabilité est forte car plusieurs parcelles attenantes sont propriété de l'Etat.



2.6.3 Faune



Crapaud commun

Afin d'esquisser les caractéristiques de la commune dans ce domaine, les espèces les plus remarquables et/ou celles particulièrement indicatrices sont citées ci-après.

Le **Lièvre brun**^{lr} présente à Presinge et dans les communes avoisinantes des densités qui figurent parmi les plus élevées du canton et de Suisse (plusieurs dizaines d'individus/km² en 2006). Cette situation s'explique notamment par le paysage très ouvert et la diversité du milieu (cultures, surfaces extensives, haies). Le **chevreuil** et le **sanglier** sont également présents sur la commune, en particulier dans les bois et leurs lisières.

Les alignements de vieux chênes (Abbaye, bocage) abritent des espèces d'oiseaux menacées au niveau national. En particulier, on relève la **chevêche d'Athéna**^{CR, ep} (quelques couples, variable selon les années), le **rougequeue à front blanc**^{NT, ep} (forte densité) et le **hibou moyen-duc**^{VU}. Les alignements avec une strate arbustive sont particulièrement propices au **rossignol philomèle**^{NT, ep}, dont la densité ici est l'une des plus élevée d'Arve et lac. De manière générale, la commune de Presinge présente une diversité en oiseaux légèrement supérieure à la moyenne des zones rurales du canton (environ 45 espèces nicheuses par km² selon l'atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, LUGRIN et al., 2003), en particulier en raison des multiples facettes de son territoire. Les **chauves-souris** profitent également de cette diversité.

L'abondance de vieux arbres explique la richesse de la commune en insectes xylophages (littéralement « qui mangent le bois ») comme le **grand capricorne**, menacé à l'échelle nationale.

Les espaces ouverts agrémentés de haies vives (Louièrre notamment) abritent des passereaux comme la **pie-grièche écorcheur**, le **tarier pâtre** et la **fauvette grisette**^{VU, ep}.

Les chênaies claires avec sous-bois herbacé sont favorables à de nombreuses espèces, dont la **bacchante**, un papillon diurne menacé et qui fait l'objet d'un plan d'action.

Les bois et en particulier les lisières orientées vers les Voirons abritent plusieurs espèces de reptiles, dont la **vipère aspic**^{CR}, la **couleuvre à collier**^{VU}, mais aussi la **couleuvre d'esculape**^{EN}, la **coronelle lisse**^{VU} et très probablement le **lézard des souches**^{VU}. Les bois et les étangs (bassin des Cornaches, étang des Dolliets sur Jussy) forment un habitat adéquat pour les **batraciens**. Les espèces usuelles des bois de Jussy sont présentes sur Presinge, mais le **sonneur-à-ventre jaune**^{EN}, encore présent il y a 5 ans, semble avoir disparu.

Comme autre espèce profitant des diverses facettes de la commune, on peut également citer la **bécasse des bois**^{VU}, qui s'arrête régulièrement lors de la migration. Elle s'alimente de nuit dans les prés et se repose de jour dans les bois.

La faune du Ruisseau de Manson est relativement pauvre, en particulier en raison de son régime hydrologique perturbé (étiages sévères). Le **vairon** et l'**épinouche** sont les seules espèces de poissons indigènes présentes. Le cours aval offre des milieux intéressants pour les **libellules** et la dernière revitalisation du cours aval devrait encore conduire à une augmentation de la diversité des invertébrés.

Chevêche d'Athéna
Cétoine dorée



lr: figure sur la liste rouge de 1994

Liste rouge des oiseaux (2001), selon les critères de l'UICN: **CR (critically endangered)** = au bord de l'extinction; **EN (endangered)** = en danger; **VU (vulnerable)** = vulnérable; **NT (near threatened)** = potentiellement menacé.

ep: Espèce figurant dans la liste des 50 espèces nicheuses prioritaire de Suisse, pour lesquelles des plans d'action nationaux sont ou seront préparés (programme de la Station ornithologique suisse et de l'ASPO/BirdLife Suisse, lancé en 2003 et soutenu par la Confédération).

2.6.4 Espace rural

Utilisation de la zone agricole

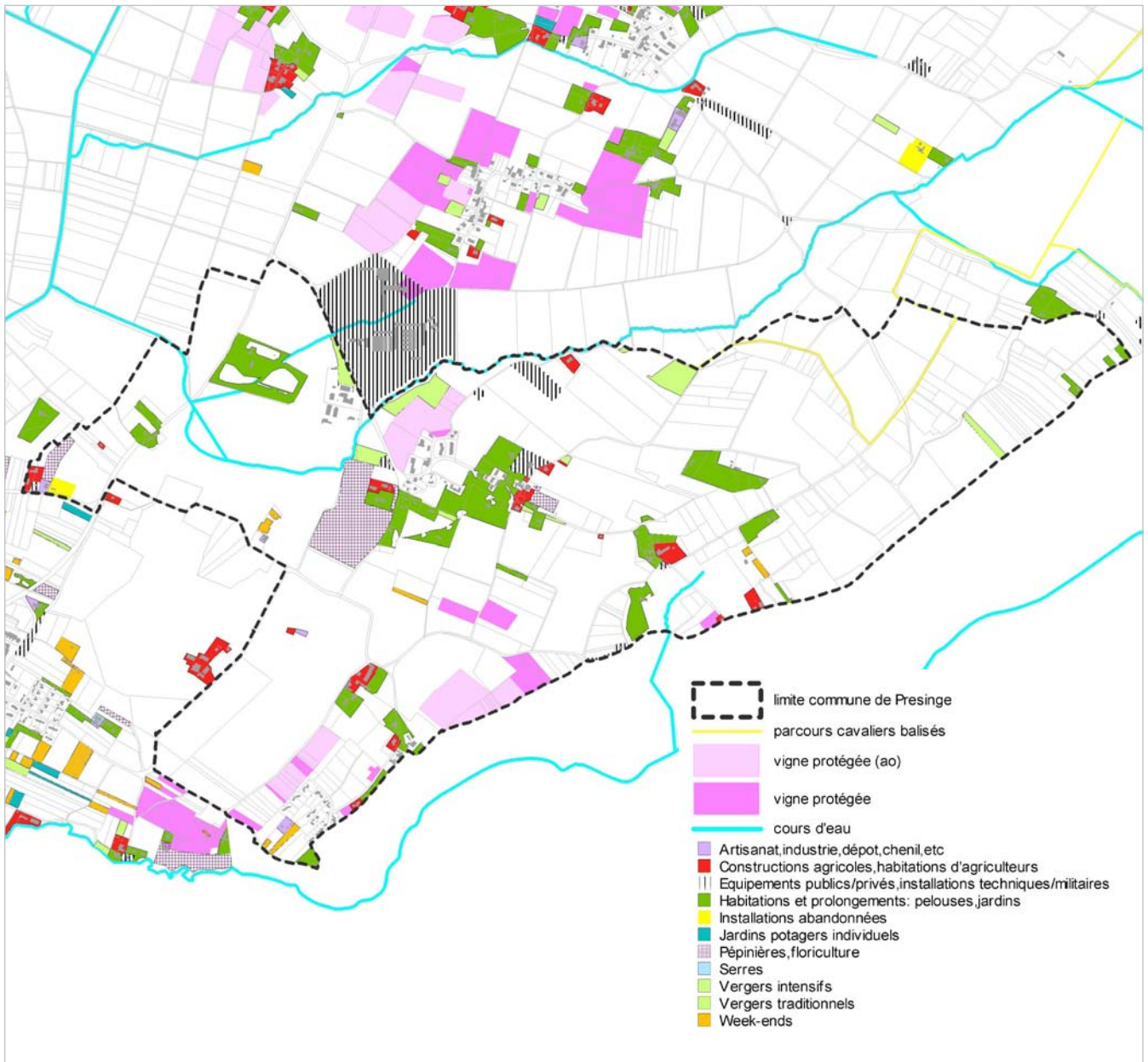
Sur la base des données du Système d'information du territoire genevois (SITG) et de l'annuaire statistique du canton de Genève (OCSTAT, 2003), l'utilisation de la zone agricole est précisée dans le tableau ci-dessous.

Utilisation de la zone agricole	Surface (ha)	%
Grandes cultures, prés et pâturages	307	80.6
Habitations et prolongements, pelouses, jardins	25	6.6
Vignes	15	3.9
Pépinières, floriculture	9	2.4
Bois et bosquets (hors cadastre forestier)	9	2.4
Constructions agricoles et habitations d'agriculteurs	5	1.3
Vergers intensifs	4	1.0
Equipements publics et installations techniques	3	0.8
Vergers haute tige	2	0.5
Cabanons de week-ends	1	0.3
Artisanat, industrie, dépôt	1	0.3
Total	381	100

Cet inventaire illustre que les exploitations agricoles sont essentiellement tournées vers les grandes cultures et le bétail (81%). La part des cultures spéciales (vignes, pépinières et vergers) est significative avec près de 8%. Il apparaît également qu'une part relativement importante de l'espace agricole est utilisée par des grandes propriétés non agricoles et leurs dépendances (près de 7 %). En revanche, la surface dévolue aux cabanons de week-end ainsi qu'à l'artisanat ou à l'industrie est faible.

Agriculture

Les exploitations agricoles centrées sur la commune sont au nombre de huit, dont deux viticulteurs. Les quatre principales



Inventaire de l'espace rural

exploitations couvrent de 25 à 80 hectares environ. Deux d'entre-elles dépassent 50 hectares, ce qui, à l'échelle genevoise, correspond à des exploitations importantes. Les grandes cultures et le bétail (élevage bovin pour la viande) sont leurs créneaux dominants. La présence de bétail à l'année sur la commune est à relever; elle contribue à l'image rurale de la commune.

Projets ayant une incidence sur l'espace agricole et forestier

Le syndicat d'améliorations foncières de Presinge a démarré en 1990. Il est actuellement engagé dans la troisième et dernière étape des travaux. Le remaniement et les améliorations

foncières ont globalement bien optimisé l'outil de travail des agriculteurs, tout en ménageant les valeurs paysagères et naturelles de la commune.

Pro Natura gère, sur délégation du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, la réserve naturelle des Prés de Faverges. La requalification des limites de la réserve est à l'étude (Etat et commune) dans le cadre du projet des "réserves en forêt".

La Commune étudie, en collaboration avec celle de Puplinge, l'opportunité de lancer un réseau agro-environnemental (étude de faisabilité en cours). Des synergies pourront se développer également avec Jussy, qui élabore une CEP (conception évolutive du paysage). A ce titre, on peut relever que le Nant du Paradis et les espaces forestiers méritent une gestion intercommunale.